

COMMUNIQUÉ

Montréal, le 4 décembre 2012

NO 30

AUX AGENTES ET AGENTS
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« **Pour affichage** »

Date de versement de l'augmentation additionnelle de .5%

Chères consœurs,
Chers confrères,

Pour faire suite au communiqué no 28 daté du 22 novembre 2012, veuillez prendre note que l'augmentation de .5% des échelles de traitement des primes et allocations sera versée sur la paie du **10 janvier 2013**.

Syndicalement vôtre,

Paul Legault
Président provincial

PL/ml